Réseau Agriculture Durable
CEDAPA

L'écho du CEDAPA

www.cedapa.com

Bimestriel d'informations techniques du Centre d'Étude pour un Développement Agricole Plus Autonome

n°75 / janvier - février 2008

>édito

Une bonne année 2008... sans OGM ?

Par Robert Hamon, Président du CEDAPA

Le 31 décembre à minuit j'ai souhaité comme d'habitude la bonne année en rajoutant : « et une année 2008 sans OGM », sans trop y croire malgré tout.

Pourtant, le 11 janvier, le gouvernement annonçait qu'il allait activer la clause de sauvegarde pour le maïs Mon 810, variété produisant un insecticide contre la pyrale et la seule génétiquement modifiée autorisée en Europe.

Mes vœux allaient-ils être exaucés? J'y ai cru, mais pas très longtemps.

La Haute Autorité "valide" les arguments des opposants aux OGM

Certes, la Haute autorité provisoire parle de « doutes sérieux » quant à la mise sur le marché du Mon 810, et reprend les arguments avancés depuis le début par les opposants aux OGM :

– la dispersion du pollen sur de longues distances (exprimée en km) ;

– l'apparition de souches résistantes sur des lépidoptères (papillons) ;

– la possibilité d'effets toxiques sur les lombrics ;

– la présence possible de la toxine Bt dans la chaîne trophique ;

– la persistance des molécules insecticides dans l'eau ;

– la protéine produite par le transgène qui n'est pas identique à celle produite par le bacille de Thuringe ;

– l'insuffisance du test à 90 jours (on teste sur des lots de rats la différence entre OGM et non OGM, seulement sur une période de 90 jours, ce « *qui ne permet pas de conclure sur la présence ou sur l'absence de différence significative* », selon les termes de la Haute autorité.).

– l'importance de mettre en place des études épidémiologiques

Nul doute que le Mon 810 sera mis au placard cette année. Une victoire donc !

La loi sur la dissémination des OGM sera-t-elle à la hauteur des enjeux ?

Sauf que le projet de loi sur la dissémination des OGM ne prend pas en compte les réserves émises par la Haute Autorité, comme si elles ne s'appliquaient qu'au seul maïs Mon 810. Le gouvernement saura-t-il proposer une loi suffisamment restrictive pour que les agriculteurs ne soient pas tentés de jouer aux apprentis sorciers ?

En annonçant l'activation de la clause de sauvegarde, le gouvernement a également promis le déblocage de 45 millions d'euros pour la recherche publique sur les biotechnologies. Ne pourrait-on pas en mettre autant pour le développement des systèmes agraires préservant la planète et assurant la qualité de ce que l'on mange ?

Importation de soja et étiquetage des produits issus d'animaux nourris aux OGM

Le combat est donc loin d'être terminé. On sait que les semenciers, les lobbies céréaliers sont au travail dans les couloirs de l'Assemblée nationale. Nous devons à nouveau rencontrer les sénateurs et députés de droite comme de gauche pour connaître leur position et leur rappeler nos arguments.

Deux questions sont essentielles :

- les importations de soja génétiquement modifié, indispensables à l'agriculture productiviste. Les collectivités territoriales, qui ont pris position contre cette biotechnologie, ont certainement des leviers pour agir sur cette question.

- l'étiquetage des produits issus d'animaux nourris avec OGM afin de permettre, entre autres, des études épidémiologiques. En effet, ces études sont aujourd'hui techniquement impossibles car les pays, et notamment les USA, qui ont 10 ans d'utilisation de produits transgéniques dans l'alimentation n'ont aucune traçabilité. Une carence soulignée par la Haute autorité elle-même. L'Allemagne nous montre la voie en mettant en place actuellement l'étiquetage des produits animaux avec ou sans OGM. Dans ce combat, comme dans les autres, les consommateurs doivent prendre toute leur place.

> Dans ce numéro...

2 / les DPU, suite du dossier, et actu cedapa

3 / une formation pour transmettre son exploitation

4 et 5 / les herbagers utilisent cinq fois moins de phytos

6 et 7 / les prairies complexes au secours des situations difficiles

8 / Initiative : entretenir le bocage

> DPU et MAE

Nouvel épisode dans les recalculs de DPU

2007 est la dernière année de recalcul des DPU pour les signataires de mesures agro-environnementales. Un recalcul qui se fait avec de nouvelles règles par rapport à 2006, augmentant encore les disparités entre éleveurs. Des incohérences qui donnent des arguments et incitent à poursuivre les recours juridiques engagés.

L'administration voudrait bien, avec les recalculs de cette année, clore définitivement le chapitre des revalorisations de DPU pour les signataires de mesures agro-environnementales. Tous les dossiers sont donc passés "à la moulinette" du recalcul 2007, y compris ceux qui sont encore en contrat CAD ou CTE. Un recalcul pourtant impossible l'an passé...

Etre recalculé en 2007 est pourtant bien différent de l'être en 2006 et ajoute encore aux énormes disparités de traitement entre des éleveurs engagés dans la même production et le même système ! "*Une injustice de plus*" nous répondront nos interlocuteurs du ministère de l'agriculture.

"Une injustice de plus"

On attribue désormais aux recalculés de nouveaux droits issus de la réserve nationale, dont l'Union européenne cadre l'attribution. En particulier, et c'est le point le plus limitant pour les recalculés, l'attribution de nouveaux droits est plafonnée à la moyenne départementale, ADL comprise (soit environ 300 euros/ha).

- Ceux qui n'ont qu'1 ou 2 années touchées par une MAE sur la période de référence historique se voient attribuer 1/3 de leur MAE même si l'écart entre les DPU historiques des années en MAE et des années hors MAE n'atteint pas 20% : c'est une autre nouveauté de 2007 qui permet (enfin) de tenir compte de la progressivité d'un changement de système. Rappelons que ce critère avait exclu en 2006 les ¾ des dossiers, malgré nos explications, aujourd'hui entendues. Malheureusement il n'est pas question pour l'administration de revenir sur les dossiers ainsi exclus de tout recalcul l'an passé.

- Ceux qui ont les trois années touchées par une MAE sur la période de référence voient, comme en 2006, la totalité de leur MAE intégrée à leur DPU. En théorie... Car le plafonnement à la moyenne départementale limite, et parfois annule tout recalcul, en particulier pour les exploitations laitières.

Toujours des exclus du recalcul

Une centaine de dossiers était concernée dans les Côtes d'Armor en 2007 (41 dossiers avec une année en MAE, 14 avec 2 années et 50 avec 3 années). Une douzaine n'est pas éligible car l'aide MAE est trop faible par rapport au total des aides découplées (cela ne concerne pas les MAE système, mais les MAE surfaciques type RTA, retrait de terres arables). Une vingtaine n'est pas éligible car la moyenne de leurs DPU historiques est supérieure à la moyenne départementale. Les autres dossiers ont bénéficié d'une réévaluation dont le montant varie, pour nos adhérents, de 2 € à 168 € par hectare (soit de 100 à 6000 euros par ferme). Ce système de plafonnement pénalise en particulier les laitiers herbagers ayant une surface faible : ceux qui ont globalement peu d'aides par actif, mais un DPU par hectare proche ou supérieur à la moyenne départementale !

Rappelons aussi que les herbagers qui n'avaient pas signé de contrat (ou en tout cas pas le bon) entre 2000 et 2002 sont toujours aussi mal lotis…

> en bref

- **Le CEDAPA est habilité à recevoir des dons** et à délivrer des reçus fiscaux qui donnent donc droit à des déductions d'impôts, à partir de cette année.
- **Adapter son système pâturant aux nouvelles donnes climatiques**

C'est une nouvelle publication du réseau agriculture durable (RAD) qui fait le point sur les stratégies des groupes pour faire face à la sécheresse et la chaleur estivale des années passées : composition des prairies, conduite du pâturage, gestion des stocks. Disponible au RAD sur demande au prix de 1 euro, port compris (02.99.77.39.25)

- **Appétit en 2008**

RAFAEL, le programme européen sur lequel nous avons travaillé pendant 3 ans et qui visait à promouvoir les produits locaux de qualité, s'est terminé fin 2007. Pour mettre en œuvre ce programme, le CEDAPA, le GAB d'Armor,, la FRCivam et Biopôle avaient créé une inter-association, APPETIT. Pour un souci de lisibilité, les bios souhaitent maintenant se retirer d'APPETIT.

APPETIT en 2008, c'est donc pour l'instant le CEDAPA et la FRCIVAM. Au programme, poursuivre l'accompagnement des groupes locaux de producteurs et de consommateurs, appuyer les producteurs souhaitant créer des liens avec la restauration collective, proposer un volet pédagogique visant à mieux faire connaître l'agriculture durable et l'intérêt de consommer local et enfin accompagner les producteurs désireux d'aller vers la transformation (lait ou viande).

N'hésitez pas à nous contacter 02.96.74.75.50 .

> Rendez-vous

• **12 mars : séminaire de lancement de l'expérimentation du cahier des charges des grandes cultures économes** à Angers avec tous les partenaires scientifiques, financiers, et les agriculteurs participant au projet.

• **25 mars** : **Assises Bretonnes de la vente Directe**, au centre Equinoxe, à Saint Brieuc. Ces Assises feront le point sur les pratiques de vente directe en Bretagne : les différentes modalités avec la place prise par les plus traditionnelles (marchés locaux ; vente à la ferme), leur renouvellement, leur potentiel de développement auquel s'ajoute l'arrivée de formes plus récentes de vente directe (magasins collectifs ; AMAP ; vente sur Internet ; etc.). *Pour en savoir plus une page spécifique est disponible sur le site de la FRCIVAM, à l'adresse suivante http://www.civam-bretagne.org/civam.php?pj=135&ref_rub=21&ref=55*

• **26 et 27 mars :** les journées de l'AFPF à Paris. (association française pour la production fourragère) sont consacrées aux **"Prairies multispécifiques : valeur agronomique et environnementale"**. Programme disponible au CEDAPA sur demande.

• **27 mars** : **U**ne journée de rencontre chercheurs/praticiens sur **"les systèmes de culture innovants et durables, quelles méthodes pour les mettre au point et les évaluer?**" Les pratiques du réseau Civam seront développées dans un atelier.

Préparer la transmission de sa ferme

Au GAEC des Trois Sources, deux associés sur trois seront en retraite dans 3 ans. Il est donc plus que temps de commencer à s'inquiéter pour la suite ! Suzanne Dufour, Alain Delanoé et Joseph Cabaret ont suivi une session de formation animée par Jeanne Thiébot du CEDAPA. Récit de Suzanne Dufour.

GAEC des Trois Sources
78,30 ha de SAU
324.810 litres de quota
950 m² de poulet label fermier
2 ha de pommiers
Le cidre est fabriqué à la ferme et commercialisé localement en vente

Dans trois ans, nous sommes deux associés du GAEC à partir en retraite. Joseph aura alors encore sept ans d'activité. Impossible qu'il continue seul : il nous faut donc trouver des repreneurs, soit en association, soit en séparant les activités de la ferme. Pour nous cette formation est une occasion de poser les choses et de le faire en groupe, avec d'autres paysans en réflexion.

Pour moi c'est quoi transmettre ma ferme ? C'est la première question à laquelle nous avons dû répondre. Michel Carré de l'AFIP Bretagne nous a fait travailler sur ce que nous voulions absolument éviter, ce que nous aimerions le plus, et sur ce qui représentait à nos yeux une bonne transmission. Veut-on de l'argent pour compléter notre retraite ? Veut-on rester vivre sur la ferme ? Veut-on un successeur qui continue sur la voie de l'agriculture durable ? Nous n'étions pas nombreux à la session de formation, mais notre souhait commun était de transmettre à un jeune, et de préférence en agriculture durable.

Mais l'enjeu de la transmission ne concerne pas uniquement le cédant et le repreneur, nous a rappelé François Berrou de l'AFOC Mayenne : « *Attention à toutes les personnes qu'il y a autour* ». Les propriétaires, d'abord : il faut déterminer ce qui est en nu propriété, en indivision, en baux cessibles… etc, et évaluer les possibilités de reprise des terres par les propriétaires ou leurs velléités à vendre. Les enfants, ensuite. « *Même s'ils ne sont pas de la partie, il faut leur proposer la succession. Ils ont habité les lieux pendant de nombreuses années et la transmission peut être pour eux l'opportunité de changer de voie* ». En tout état de cause, ça peut éviter des regrets tardifs du style : « *vous ne m'en aviez jamais parlé!* ». Les voisins, enfin : il faut les préparer, en leur disant « je souhaite installer quelqu'un ». « *Cela évite les élucubrations sur le partage des terres* ».

Transmettre, si possible en agriculture durable

Le point clé de la transmission, c'est bien entendu de trouver un repreneur. Pour l'instant notre progéniture ne semble pas prête à suivre la voie agricole, mais nous devons encore les consulter, sans toutefois avoir l'air de leur pousser la main ! Même s'ils ne se décident pas à s'installer, la situation n'apparaît cependant pas désespérée : une visite à la Chambre d'agriculture, à la recherche du répertoire départemental de l'installation, m'apprend que les candidats à l'installation sont plus nombreux que les fermes à reprendre. Depuis août 2007, 8 cédants sont inscrits au répertoire pour 37 candidats ; en 2006, 80 cédants pour 120 candidats. Actuellement, le répertoire à l'installation qui était géré par l'ADASEA est indisponible. Mais il devrait être repris par la Chambre d'agriculture.

De plus, les contrats de préinstallation peuvent permettre à un repreneur potentiel de travailler sur la ferme du cédant comme salarié : la couverture sociale du jeune, la rémunération de 400 à 650 € sont alors prises en charge par l'Etat, pour une période de 3 mois à un an. Le Conseil Général peut aussi participer. Il reste alors au cédant à compléter le salaire du jeune. Autre option pour une transmission en douceur : faire un contrat de professionnalisation avec un candidat qui aurait besoin d'une formation complémentaire. Une seule condition pour mettre en œuvre ces solutions : trouver son repreneur plus d'un an avant la date de reprise ; pour nous, c'est en 2009.

Au GAEC nous sommes renforcés dans notre désir de transmettre. La ferme a des atouts : une situation ville-mer-campagne agréable, une diversification des productions (cidre, lait et poulet) qui permet plusieurs schémas d'installation, d'autant plus que nous sommes dans une zone à forte urbanisation (ce qui est aussi une contrainte). Le départ progressif des associés, les deux sites d'exploitation nous apparaissent aussi comme pouvant faciliter les choses.

Enfin, le fait d'être restés locataires de la maison de l'exploitation, et d'avoir prévu une autre maison pour notre retraite, permettra aussi de proposer un logement. Car un jeune installé, venu témoigner à la formation, pointe cette difficulté : installé hors cadre familial en vaches allaitantes, il doit loger dans un mobil home. Un autre jeune, fils d'un vieux routier du CEDAPA, après un essai d'installation en Ardèche, travaille à un retour sur l'exploitation familiale, découragé par les obstacles d'une reprise hors cadre familial, et hors contrée familière.

■ **La FRCIVAM Bretagne** propose un site sur lequel vous pouvez passer une annonce pour trouver un repreneur. Il y a actuellement 20 fermes en ligne (pour les départements bretons et la Loire-Atlantique). http://www.civam-bretagne.org/annonces/

■ **La formation installation continue les 6 et 27 mars, et est ouverte à de nouveaux participants**
Aider les agriculteurs à faire aboutir leur projet de transmission d'exploitation : réponse aux questions juridiques, informations sur les aides à la transmission, échanges sur les projets. Intervenant : Olivier PAVAGEAU, juriste. Animatrice : Jeanne THIEBOT, CEDAPA

>zoom

Les fermes herbagères du CEDAPA utilisent 5 fois moins de phytos que la ferme Côtes d'Armor.

Après les nitrates, les pesticides s'affichent comme le point fort des systèmes herbagers. Normal, puisque les prairies consomment peu de pesticides. Mais les systèmes herbagers pratiquent aussi des rotations longues qui réduisent le risque de bio-agresseurs sur les cultures.

Les fermes du Cedapa utilisent cinq fois moins d'herbicides que la moyenne des fermes des Côtes d'Armor, toutes productions confondues. Facile, diront les sceptiques, de se comparer à toutes les fermes, qui comptent souvent beaucoup de cultures, et peu de possibilités de faire de l'herbe. Allons plutôt regarder du côté des fermes laitières : les fermes Bovin lait du Cedapa utilisent 4 fois moins de produits phytosanitaires que la moyenne des fermes du réseau Etre (Réseau des Chambre d'agriculture Bretagne, Equilibre Travail Revenu Environnement).

En 2007, l'étude porte sur 56 exploitations en CTE ou CAD mesure 1.4 suivies par le Cedapa. Cette étude est réalisée sur la campagne culturale 2005-2006. La surface agricole (SAU) totale des fermes de l'échantillon est de 3158,89 hectares pour 56 fermes et 93,2 UTH. Ainsi, la surface moyenne des fermes est de 56 ha par ferme et de 34 ha par UTH. La surface des fermes de l'échantillon varie de 9,3 ha à 111,4 ha.

Dans l' échantillon des 56 fermes, 10 sont en agriculture biologique (18%), 12 n'utilisent pas de pesticides sans être labellisés bio (21%)

L'explication de ce bon résultat est simple : la prairie, qui représente 74% de la surface des fermes. Or, c'est la culture qui consomme le moins de produits phytosanitaires : elle reçoit seulement 13,5% des quantités de matières actives utilisées. Près de la moitié des agriculteurs utilisant des pesticides n'en ont pas utilisé sur prairie au cours de la campagne 2005-2006.

Mais l'effet système herbager ne s'arrête pas là. Les résultats des fermes du CEDAPA sont aussi meilleurs sur les cultures :

	IFT de référence Côtes d'Armor	IFT Cedapa
IFT hors herbicide (Sur blé, orge, colza, pois protéagineux)	3,05	0,54
IFT herbicide grandes cultures **(Sur blé, maïs, orge, colza, pois protéagineux, prairie et pomme de terre)**	**1,03**	**0,16**

L'indice de fréquence de traitement sur grandes cultures est plus de six fois inférieur pour les herbicides à celui qui sert de référence dans les Côtes d'Armor, et plus de cinq fois inférieur pour les fongicides et les insecticides. Non seulement les agriculteurs du CEDAPA traitent beaucoup moins de surfaces, mais ils traitent aussi en moindres quantités les surfaces de culture. L'adoption de rotations longues, avec des prairies, conduit à minimiser le risque adventice et bio-agresseur, et permet ainsi de réduire de manière significative la quantité de pesticides utilisés.

Il reste cependant du travail à faire sur les pratiques phytosanitaires des herbagers, car elles sont très variable selon les fermes : on va de 9,9 g/ha à 964,3 g/ha, pour une donnée moyenne de 157 g/ ha de SAU de matières actives utilisées, et l'indice de fréquence de traitement varie de 0,07 à 1,2, pour une valeur moyenne de 0,26 (toutes cultures et tous pesticides confondus).

Cette différence est là encore liée en partie au pourcentage d'herbe dans la SAU, un effet système à l'intérieur des fermes herbagères. Moins on a de cultures, moins on traite.

Ces résultats s'expliquent aussi par les types de production :

Production	IFT moyen	Nombre de fermes n'utilisant pas de pesticides
Bovin lait (25 fermes)	0,36	4 = 16 %
Bovin viande (15 fermes)	0,07	10 = 67 %
Ovin viande (7 fermes)	0,16	3 = 43 %
Mixtes (6 fermes)	0,26	3 = 50 %

Les fermes laitières sont plus consommatrices de produits phytosanitaires, tandis que les fermes en viande bovine en consomment moins.

Pour les fermes laitières, l'utilisation de produits phytosanitaires augmente avec le chargement de la ferme (mesuré en termes d'azote produit et importé par ha de SAU).

Reste cependant de grandes différences sur les hectares de cultures, que n'expliquent pas des effets systèmes, puisque l'IFT en céréales varie de 0,8 à 4,4, et l'IFT betteraves de 0,4 à 3,2.

Cela signifie qu'il reste des marges de progrès importantes, en terme d'environnement, mais aussi en terme d'économie !

■ L'indicateur de fréquence de traitement (IFT)

Il comptabilise le nombre de doses homologuées utilisées en moyenne par hectare au cours d'une campagne. Il reflète ainsi l'intensité du recours aux produits phytosanitaires en agriculture.

IFT = Somme de l'ensemble des surfaces développées de la ferme / Surface totale de l'exploitation (SAU)

La surface développée = la somme de [(dose de chaque pesticide utilisée par ha X nombre d'hectares traités)/ Dose homologuée du pesticide par ha]

Par exemple, si sur une ferme de 30 hectares, on fait un désherbage sur toute la surface à la dose homologuée, l'IFT sera de 1. Si sur cette même ferme, on fait un désherbage sur toute la surface à mi dose, l'IFT sera de 0, 5. L'IFT sera également de 0,5 si on fait un désherbage à pleine dose sur la moitié de la surface.

■ L'IFT de référence Côtes d'Armor

Il est calculé à partir des résultats IFT par culture issus de l'enquête SCEES 2001 et de l'assolement Côtes d'Armor 2006. Cet IFT est utilisé dans le cadre des mesures agro-environnementales phyto : l'agriculteur s'engage à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires par rapport à un IFT de référence du territoire.

On distingue :

- "l'IFT herbicides" comptabilisant les produits herbicides,
- "l'IFT hors herbicides" comptabilisant tous les autres produits phytosanitaires que les herbicides (insecticides, fongicides, régulateurs de croissance, anti-limaces, etc).

Le local phytosanitaire

Il faut désormais un local pour les produits phytosanitaires fermé à clé et aéré. Pas si difficile avec quelques aménagements. Deux exemples, et rappel non exhaustif de quelques règles.

Pour être dans les clous concernant le stockage des produits phytos, nous explique Georges Etesse, de Plémy, j'ai simplement installé une armoire métallique, fermant à clé, sur un caillebotis.

Le tout est placé sur un bac de rétention cimenté en cas de fuite de produit. Compte tenu du système fourrager, le stock de produits est assez faible et les 4 étagères suffisent.

A coté de l'armoire, dans un classeur à tiroirs je range les accessoires de traitement : combinaison, masque, gants, lunettes. Le tout m'est revenu à 100 euros.

Par ailleurs, une cuve de stockage d'eau (avec un niveau constant) en hauteur me permet de remplir rapidement le pulvé.

Chez Pascal Hillion, à Saint-Bihy, il s'agit d'un ancien coffre de congélation. Il est percé latéralement en haut et en bas pour l'aération. L'intérieur inox permet l'étanchéité en cas de fuite des bidons.

En matière de local phytosanitaire, des règles s'ajoutent si vous êtes employeur de main d'œuvre. Il faut :

- disposer d'un extincteur, d'un point d'eau à proximité
- des étagères en matière non absorbante
- des bacs de rétention en cas de fuite de produit (un bac pour les acides, un autre pour les bases)
- placer une affiche signalétique

Pour tous les agriculteurs, il faut prévoir pour le remplissage du pulvérisateur :

- un système anti-retour, pour éviter le retour de la bouillie dans le réseau d'eau. Il peut s'agir d'une cuve de pré-stockage d'eau, d'une potence de remplissage, ou d'un clapet anti-retour sur un robinet

- un système anti-débordement : une cuve de pré-stockage d'eau d'un volume égal ou inférieur à celui de la cuve du pulvérisateur, un volucompteur à arrêt automatique.

> en bref

- **La présence de pesticides dans les cours d'eau et les nappes souterraines est généralisée en France**
  9 rivières sur 10 contrôlées présentent un ou plusieurs pesticides, ainsi que la moitié des eaux souterraines, a indiqué l'Institut français de l'environnement (Ifen), qui a publié en décembre ses données 2005. Les niveaux de contamination sont significatifs, indique l'étude de l'Ifen: 36% des points de mesure en eaux de surface ont une qualité moyenne à mauvaise et 25% des points de mesure en eaux souterraines ont une qualité médiocre à mauvaise.

  Dossier complet téléchargeable sur le site de l'ifen (www.ifen.fr)

- **Des appâts contre les larves de taupins pour réduire les doses**
  La lutte par appâts contaminés pourrait se substituer au pelliculage des semences, selon les travaux de l'Université de Grenoble I. Avec un avantage majeur : une déconnexion entre la période de traitement et le semis. Les larves de taupin étant très actives au printemps et à l'automne, il deviendrait possible de traiter hors période de semis pour faire chuter la population en dessous du seuil de nuisibilité pour la culture.

- **30% de pesticides en moins sur du colza d'hiver**
  L'Inra de Paris –Grignon a montré que le choix pertinent des pratiques culturales permet de réduire le risque d'enherbement et de contrôler les attaques de certains bioagresseurs fongiques (comme le phoma). Par cette méthode, selon l'Inra, on peut passer de six à quatre traitements pesticides.
  Ces itinéraires dits intégrés affecte peu le rendement et les marges brutes sont peu différentes des situations traitées systématiquement. Des essais au champ ont permis de démontrer la faisabilité de ces itinéraires techniques et la pertinence agronomique de certains choix.

  Conclusions du colloque « pesticides et environnement », 3 décembre 2007, Ministère de l'Ecologie, du développement et de l'aménagement durables

> Formations

14 février : Initiation à la méthode OBSALIM ovins et caprins. Repérer l'ensemble des signes qui traduisent un mode d'alimentation inadapté pour les animaux. La première journée est passée, mais vous pouvez rejoindre le groupe pour la seconde. *Intervenant* : *Joseph DABEUX, GIE ZONE VERTE. Animatrice* : *Jeanne THIEBOT, CEDAPA*

Les prairies complexes sont recherchées pour pallier les limites du RGA-TB

Vigor-Huia : la formule magique des prairies des éleveurs du CEDAPA a connu quelques aménagements. Mineurs… ou majeurs selon les fermes, les situations pédo-climatiques, les objectifs de production ou les modes de gestion de l'herbe. Les années sèches ont largement contribué à la complexification des prairies des herbagers. Le CEDAPA a entamé une étude sur 12 parcelles de prairies multi-espèces (voir écho du CEDAPA n°69) complétée par une enquête auprès d'une vingtaine d'éleveurs herbagers. Etat des lieux.

Les premières à se diversifier sont souvent les prairies de fauche

Les premiers à avoir cherché des adaptations aux RGA-TB classiques sont logiquement les éleveurs soumis à des conditions pédo-climatiques limitantes : dans les zones côtières séchantes ou certaines zones du Centre-Bretagne, froides au printemps et chaudes l'été. Les éleveurs ont recherché des espèces capables de pousser plus tôt et plus tard que du RGA-TB. C'est ainsi que la fétuque, le dactyle, le ray-grass hybride, le trèfle violet ou la luzerne ont trouvé leur place dans de nombreuses prairies.

Les premières prairies à se diversifier sont les prairies destinées principalement, ou uniquement, à la fauche : nombreuses sont les exploitations qui ont des ilôts éloignés. Ces ilôts éloignés doivent être en herbe, pour les besoins du cahier des charges, ou simplement pour avoir une rotation plus longue sur ces terres à culture.

EARL Le Boulc'h
Maël-Carhaix
65 ha de SAU - en bio
290.000 litres de lait vendu
71 ares par UGB d'herbe
Pas de maïs, de la betterave jusqu'à cette année

Michel Le Boulc'h a ainsi d'abord diversifié ses prairies souvent fauchées, pour avoir plus de facilité de séchage, mais aussi pour étaler la saison d'herbe : "*avec les RGA très tardifs, tu gagnes en souplesse d'exploitation, mais certaines années à Maël-Carhaix, la saison d'herbe est bien courte !*" Ses premières parcelles, qui datent de six ans, mêlaient dactyle à 7-8 kg/ha, ray-grass anglais, fétuque élevée, luzerne, trèfle violet, trèfle blanc : "*ça a vite tourné vers du dactyle-luzerne et pâturin. Je ne mettrai plus de dactyle… Trop envahissant. C'est dur à exploiter ; même en fauche, ça évolue trop vite*". Pour les parcelles autour de la stabulation, pâturées à 90%, Michel est resté sur des mélanges plus simples, RGA (10 kg/ha d'ohio)-TB (Demand et Alberta) et fétuque élevée (Bariane à 10 kg/ha). "*Cela m'oblige à raccourcir les intervalles à 35 jours en période poussante. Mais finalement, je passe mieux le mois de juin. J'avais toujours vers le 10 juin une période où toutes les parcelles étaient épiées. En allant plus vite quand ça pousse bien, on trie plus facilement.*"

Allonger la saison de pâturage

Et la pérennité ? Michel a encore peu de recul, mais ce n'est pas son souci majeur : "*désormais je garde moins longtemps mes prairies, en moyenne 5 ans. Cela me permet d'avoir une rotation équilibrée sur l'ensemble de la ferme. Même s'il n'y a pas de règle, je juge à la parcelle. Certaines années, je me suis retrouvé avec beaucoup de vieilles prairies, et j'avais beaucoup moins de stocks à la fin de l'année*".

Alain Huet et Laurence Rondel
Plessala
43,5 ha de SAU
200.000 litres de lait
1,34 UGB/ha de SFP
79 ares par UGB d'herbe

Pour les prairies destinées au pâturage des vaches, la diversification des espèces est souvent plus timide. Après 2004, Alain Huet a choisi de diversifier ses prairies de pâturage : RGA (12-15 kg) + TB (5-6 kg/ha) + TV (3 kg/ha) et de la luzerne (5 kg/ha). Dans certaines parcelles, il a rajouté de la fétuque en plus du RGA, dans une proportion d'un tiers de fétuque, 2/3 de RGA. Mais il a gardé des prairies RGA-TB sur plus de la moitié de la surface en pâturage. "*Le trèfle violet a été pour moi la mauvaise surprise du mélange : il s'implante bien, mais empêche le trèfle blanc de s'implanter. Résultat, au bout de 3 ans, il s'en va et le trèfle blanc n'y est pas !*" L'exploitation au pâturage de ces mélanges n'a pas posé trop de problèmes, même si la souplesse d'exploitation est moindre : "*la fétuque élevée s'exploite bien même épiée. Mais le mélange reste moins appétent qu'un RGA-TB. Pour faire du lait, rien de tel qu'un RGA-TB*". Reste que la fétuque élevée permet de gagner deux jours de séchage, et donc en qualité de foin, ce qui est appréciable surtout en ration hivernale foin-céréales.

Didier et Sylvie Mottais
82 ha de SAU
265.000 litres de quota
66 ares par UGB d'herbe
1,32 UGB / ha de SFP
13% de maïs dans la SFP

Didier Motais, à Loscouët-sur- Meu a lui opté pour des mélanges mixtes pâturage-fauche sur toute sa surface en herbe : RGA (Ohio et Bocage, tétraploïde tardif) + fétuque élevée (bariane) (deux tiers de RGA, un tiers de fétuque) + trèfle blanc + trèfle violet. Des mélanges qui sont pâturés avec des intervalles longs : "*au minimum 35 jours, et l'été on dépasse 40 jours*". Et la qualité du fourrage ? "*Mes vaches ne sont pas en lactation l'été.* [Didier et Sylvie Motais ont regroupé les vélâges à l'automne et ferment un mois la salle de traite en août.] *L'essentiel pour moi à cette période c'est la hauteur d'herbe. Les vaches tiennent sur le stock sur pied jusqu'à mi septembre. Elles nettoient bien les parcelles, car je les fais insister*".

Chez Jean-Pierre Guernion et Ginette Fumery, les sols sont séchants, les étés secs, et le chargement est élevé (1,6 UGB/ha de SFP, près de 7200 litres de lait/ha de SFP),

GAEC des Mouettes rieuses
Hillion
41 ha de SAU
310.000 litres de quota
52 ares par UGB d'herbe
1,6UGB / ha de SFP
11% de maïs dans la SFP

ce qui exige de tirer le meilleur parti de toutes les parcelles. Les mélanges sont faits maison en s'aidant des tables du GNIS pour choisir les espèces et variétés. Au GAEC des Mouettes Rieuses, on trouve trois grands types de prairies :

- pour les prairies éloignées, destinées davantage à la fauche et/ou pâturage des génisses, des mélanges de courte durée (3 - 4 ans) car ces parcelles vont rentrer davantage dans la rotation culturale : RGH, trèfle violet, Félopa (un hybride fétuque-RGI), avec toujours du RGA précoce et du trèfle blanc, pour garder la prairie 4 ans. Elles représentent 20% de la surface en herbe.

- des prairies RGA précoce, fétuque élevée (2/3 de fétuque pour 1/3 de RGA), trèfle blanc, avec parfois de la luzerne sur la moitié de la surface : des parcelles destinées en premier lieu au pâturage des vaches et aux terres séchantes.

- Des prairies RGA-TB (RGA semi-tardifs, deux tiers de tétraploïde, 1/3 de diploïde) et plusieurs types de trèfle blanc, pour 30% de la surface en herbe.

Les vaches commencent au printemps à pâturer les prairies les plus précoces (RGA-fétuque-TV-TB- luzerne), puis les RGA-TB. "*Au moment de la flambée de croissance, l'intérêt est de jongler entre ces deux types de prairies*". Les prairies complexes ont une moindre souplesse d'exploitation : "*on raccourcit les cycles sur ces parcelles pour éviter qu'elles ne durcissent trop. Les stocks sur pied seront donc faits sur les prairies RGA-TB, tandis qu'on débrayera en priorité les prairies complexes pour faire du foin ou de l'ensilage*". A Hillion, "*nous devons absolument faire notre principale récolte (ensilage) la deuxième quinzaine de mai, pour avoir une bonne repousse*". Les RGA semi-tardifs permettent d'assurer le pâturage fin mai début juin alors qu'une bonne partie de la surface (14 Ha en 2007) est débrayée pour l'ensilage. "*Si ça durcit et que les vaches laissent des refus, on pratique la méthode trégoroise de faucher avant de mettre les vaches. Avec cette méthode, on peut considérer que toute la surface est fauchée une fois par an*".

Jean-Pierre et Ginette ont eux aussi renoncé au dactyle, "*sauf dans des parcelles très très séchantes et portantes l'hiver (zone de détente des vaches).*"

Mieux sécher l'herbe

A Pommerit-le-Vicomte, Laurence et Paul Le Métayer-Morice ont diversifié les associations, mais ne se sont pas converties aux mélanges complexes. Les parcelles toujours fauchées et jamais pâturées sont en dactyle-luzerne, et les prairies à génisses et fauchées sont en fétuque élevée (Belfine et Ondine)-trèfle blanc. Les pâturages pour les vaches laitières sont tous en RGA-TB (Ohio twistar, un diploïde tardif qui doit taller davantage que Ohio - Demand, merwi et alice). En l'absence de facteurs très limitants pour les prairies RGA-TB, ce mélange reste le plus efficace, et le plus facile à mener au pâturage.

Laurence et Paul Le Métayer-Morice
Pommerit-Le-Vicomte
60 ha de SAU
374.000 litres
1,7 UGB/ha de SFP
20% de maïs dans la SFP

Nathalie Gouérec, CEDAPA

■ **A noter :** les journées de l'AFPF (association française pour la production fourragère) sont consacrées **aux "Prairies multispécifiques : valeur agronomique et environnementale"** les 26 et 27 mars 2008, à Paris. Objectif : mieux comprendre le fonctionnement de ces écosystèmes particuliers et leurs adaptations aux conditions du milieu, d'en tirer les conséquences sur la valeur alimentaire du fourrage récolté, les modes de gestion à appliquer… sans oublier d'évaluer leurs bénéfices agronomiques et environnementaux.

Le CEDAPA y fera une intervention sur l'expérience des éleveurs dans la mise en place et la conduite des prairies à flore complexe en région d'élevage laitier intensif

Contact : 04 74 36 90 88
revue.fourrages@wanadoo.fr

Comptage de l'automne 2007

Nos prairies multi-espèces en première année

12 parcelles de prairies multi-espèces sont suivies par le CEDAPA (voir écho n°69). Un premier comptag e avait eu lieu au printemps 2007. Voici les résultats du comptage de l'automne 2007.

La pluviométrie de cet été a favorisé le trèfle blanc et le ray-grass et n'a pas permis l'expression des espèces résistantes à la sécheresse.

Les légumineuses ont bien profité de l'année douce et pluvieuse : à l'automne 2007, 9 parcelles sur 12 comptent plus de légumineuses qu'au printemps.

Taux de légumineuses	supérieur à 50%	35-50%	inférieur à 35%
Nombre de parcelles	7	2	2

Cette année, et ce quelque soit les doses de semis, c'est le trèfle blanc qui est le moteur des prairies : dans les trois quarts des parcelles, il représente plus de 80% des légumineuses, et quand il n'est pas présent, le taux de légumineuses est faible. Le trèfle violet a régressé comme la luzerne.

En plus de la saison favorable au trèfle, les agriculteurs ont fait pour la plupart le choix de variétés agressives : 5 ont réintroduit de l'Aran, souvent en quantités modérées (maxi 2 kg), 3 autres ont choisi Merwi ou Alice. Les 3 parcelles où les taux de trèfle sont les plus bas ont choisi des variétés de TB moins agressives : Huia, Menna, Tivoli, Susi ou Jura. Il faudra suivre la pérennité de ces TB.

Les graminées ont naturellement cédé de la place dans la majorité des parcelles.

Le ray-grass, qui représentait 40 % des espèces présentes l'année dernière, est à 30%. Il reste néanmoins la graminée dominante dans tous les mélanges où il est présent. Les seuls concurrents de taille ont été cette année le ray-grass hybride, d'installation facile, qui représente alors 30% dans les mélanges concernés, et le dactyle, dans deux parcelles, sans doute séchantes. Le développement du dactyle se fait alors au détriment de la légumineuse.

La fétuque (en mélange dans 7 parcelles) était peu présente au premier comptage, elle le reste cette année. A noter que les quantités implantées dans les mélanges sont inférieures à 10 kg/ha, sauf dans une parcelle.

La pluviométrie et les températures douces ont permis d'allonger la saison de pâturage, et on atteint des rendements moyens de 8 T MS par ha. Pas de différence notable cette année entre RGA-TB et prairies multi-espèces. L'introduction du RGH dans le mélange semble cependant conforter les rendements : 9 T MS / ha en moyenne.

Entretenir et améliorer les jeunes plantations bocagères

Thierry Guéhenneuc était technicien du bocage au Pays du Centre-Bretagne. Il cherche maintenant à développer une activité d'entretien sylvicole des haies plantées, pour leur assurer un avenir "plus harmonieux et plus valorisable". Nous laissons la parole à ce militant du bocage.

Depuis des années d'importants linéaires de plantations bocagères sont plantés, et plus récemment dans le cadre d'actions collectives. Les motivations sont diverses, mais souvent les premiers à planter ont été des éleveurs bovins soucieux de garantir de bonnes conditions au pâturage. Les haies assurent un abri en cas d'intempéries, de l'ombrage pour le bétail, mais elles améliorent aussi la production de la prairie. Une parcelle abritée produit toujours mieux qu'une parcelle exposée aux quatre vents... Ces intérêts ajoutés à un souci du paysage et de l'environnement, ont généré des kilomètres de plantations.

Ces plantations arrivent à un développement tel qu'elles méritent pour la plupart une taille de formation. La solution la plus courante, "immédiate" est le recours au lamier. Ce type d'entretien n'est pas évolutif : il demande à être renouvelé sans rien améliorer à la structure et la valeur sylvicole de la haie. Utilisé de façon trop exclusive et répétée, ce type de taille banalise et réduit les qualités sylvicoles et esthétiques des plantations. Elles finissent par toutes se ressembler et peu d'arbres de valeur peuvent se former avec ce traitement homogène. Bref, on a travaillé seulement pour contenir mais sans rien améliorer.

Opter pour une taille sylvicole

Pourtant, une taille sylvicole permet de former des haies qui demanderont ensuite moins d'entretien tout en étant plus harmonieuses et plus valorisables. C'est plus une question de temps et de savoir faire que de matériel, mais ce n'est pas si long à réaliser en s'organisant. C'est pourquoi je propose mon appui en savoir faire comme en temps de travail. de 0,5 à 2 kilomètres par jour selon l'âge et l'état de la plantation, avec un matériel léger : scie et sécateur d'élagage, petite tronçonneuse, et surtout le coup d'œil autant que le coup de main.

Évidemment, comme le travail au lamier, cela a un coût, qui peut être minimisé par le regroupement des chantiers, et/ou par les aides financières qui existent pour l'entretien du bocage… Les volumes de bois issus de cette taille restent modérés et composés de branches de faible diamètre et leur valorisation en bois énergie est peu envisageable à ce stade. Par contre je m'intéresse aussi à l'amélioration des sols par la technique du bois raméal fragmenté, dit BRF (pour l'instant à titre expérimental) et les rémanents de taille de formation sont exactement le produit adéquat. Pour évaluer le coût réel de la démarche, j'ai proposé de réaliser le chantier chez Pierre Yves Aignel et ses voisins à Plessala, ce qui représente déjà un chantier de 3 ou 4 km. Mais mon objectif est d'en trouver 30 à 50 km. Je cherche donc des gens intéressés. J'ajoute que mon objectif n'est pas seulement de former les arbres, mais de le faire avec les agriculteurs pour partager mon savoir faire sur ce point. Des plantations complémentaires, du regarnissage peut accompagner ce travail.

Si vous êtes intéressés pour entrer dans cette démarche, je vous propose de me contacter directement ou de le signaler au CEDAPA qui peut regrouper les demandes de son réseau. Au delà de ce travail, mon objectif est de ré-intégrer une part de sylviculture dans l'agriculture et d'associer savoir-faire agricoles et forestiers.

Thierry Guéhenneuc - La Métairie du Vau Lorin - 22510 TREDANIEL
Tel : 06 86 71 63 52
tguehenneuc@gmail.com

>annonces

A vendre, à Pléguien, betteraves fourragères - caméra de surveillance vidéo. Tél : 06.78.82.61.39

Recherche salarié à plein temps pour un élevage de vaches laitières avec transformation, en système herbager. Centre Bretagne - Tél : 02 96 36 01 66

A céder, pour 2011 au plus tard, ferme laitière herbagère en centre-Bretagne - 250.000 litres de quota, 60 ha de SAU. Tél : 02 96 24 25 13

***L'écho du CEDAPA* (bimestriel)**
2 avenue du Chalutier Sans Pitié, Bât. Groupama, BP 332, 22193 Plérin cedex
02.96.74.75.50 ou cedapa@wanadoo.fr
Directeur de la publication : Robert Hamon
Comité de rédaction : Pascal Hillion, Joël Le Calvez, Michel Le Voguer, Laurence Le Métayer-Morice, Suzanne Dufour
Mise en forme : Jean-Marie Lusson, Nathalie Gouérec
Abonnements, expéditions : Brigitte Tréguier
Impression : J'imprime, ZA des Longs Réages, BP 467, 22194 Plérin cédex.
N°de commission paritaire : 76787 AS - ISSN : 127 1-2159

Bulletin d'abonnement à retourner avec votre règlement à
l'écho du CEDAPA **BP 332 - 22193 PLERIN Cédex**
Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
Commune : .....
CP : ..... **Tél :** .....
Profession : .....

Je m'abonne pour :

	1 an (6 numéros)	*2 ans (12 num.)*
Adhérent CEDAPA ou élève/ étudiant	18 €	27 €
Non adhérent, établissement scolaire	27 €	45 €
Soutien+organismes, entreprises	39 €	60 €
Adhésion 2007	31 €	

(Chèque à l'ordre du CEDAPA, prix TTC dont TVA à 2,10%)

❑ J'ai besoin d'une facture

Cette publication est soutenue par des fonds de l'ADAR.